Le Petit Echo





MAIRIE

<u>Tél</u>: 02.32.69.44.11

Mail: mairie@ecouis.fr (nouveau)

<u>Site internet</u>: www.ecouis.fr

_____ Mardi 15h – 18h30

<u>Horaires</u>: Jeudi 10h – 11h30

Jeudi 15h – 18h30

Le mot du Maire

Chers Escoviens, Chères Escoviennes,

J'espère que chacun d'entre vous a pu profiter d'un été digne de ce nom! Souhaitons un hiver clément dans ce contexte de hausse des tarifs d'énergie.

Après deux années sans pouvoir vous rencontrer, à l'occasion notamment d'une cérémonie des vœux, ceux de 2023 sont prévus le Vendredi 6 Janvier 2023 à 18h30 à la Salle des Fêtes. J'espère vous y retrouver nombreux.

Le Centre Communal d'Action Sociale a prévu un repas pour nos anciens de plus de 62 ans pour débuter ces retrouvailles. Il leurs sera également offert un colis de noël début décembre. Les différentes aides (bons de chauffage, remboursement des cartes de transports scolaires, aides exceptionnelles) sont plus que jamais maintenues.

En ce début de mois, la rentrée scolaire s'est bien passée avec un effectif à la baisse, malgré les nombreux nouveaux habitants arrivés en ce 1^{er} semestre. Les 3 classes sont tout de même maintenues.

Concernant notre projet d'aménagement du centre-bourg, le bureau d'études ACI a été choisi pour nous accompagner. Les relevés topographiques ont été effectués. Un nouveau sens de circulation sera mis en place, à titre d'essai, sur la Place du Cloître et la Place de la Collégiale.

De nombreux travaux ont été effectués, en partie par nos agents, sur le Presbytère, l'école et les logements communaux.

Parmi les autres travaux prévus prochainement, nous aurons notamment l'effacement des réseaux de téléphonie et d'électricité Place du Cloître et Route de Lyons (jusqu'au parking de l'école).

Concernant la voirie, des îlots ont été installés Route de Rouen afin de sécuriser les places de stationnement et de limiter la vitesse, souvent excessive, des véhicules.

Restons tous positifs pour l'avenir et rendez-vous en Janvier pour la présentation des vœux 2023.

Bien chaleureusement.

Votre Maire, Patrick LOSEILLE.

Rentrée 2022/2023





Le 1^{er} septembre dernier, les enfants ont repris le chemin de l'école.

Cette année, ce sont 52 élèves qui ont fait leur rentrée dans notre école communale. Malgré une baisse notable d'effectif, leur accueil s'est passé dans le calme et la bonne humeur.

Au cours des vacances d'été, nos agents communaux ont effectué les réparations nécessaires sur les jeux des enfants. Tout était donc prêt pour cette nouvelle année!









Actualités:

École:

Il est proposé aux escoviens de proposer leur idée pour le nom de l'école communale. Une boite à suggestions est laissée à leur disposition à la mairie.



A la recherche du sapin de Noël...:

La commune recherche un sapin pour décorer la place communale à l'occasion des fêtes de fin d'année. Si vous avez, dans votre jardin, un grand sapin (environ 7-8 mètres) devant prochainement être abattu, n'hésitez pas à contacter la mairie au 02.32.69.44.11 pour le proposer rapidement.



Repas des anciens et colis de Noël:



Après deux années de perturbations à cause du Covid-19, le CCAS d'Écouis est heureux de vous annoncer le retour du repas des anciens pour cette année. Les escoviens, inscrits sur la liste électorale, âgés de 62 ans et plus recevront, courant octobre, leur invitation pour le repas du Samedi 29 Octobre.

De plus, un colis de Noël leur sera également distribués le Samedi 10 Décembre.

Recensement de la population :

Tous les 5 ans, un recensement de la population est effectué. Cette enquête est obligatoire, la finalité est exclusivement pour des données statistiques.

En 2023, le recensement à Écouis aura lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Il pourra se faire en ligne ou par la visite d'un agent recenseur, plus d'informations vous seront communiquées avant les dates indiquées.





Nouveau sens de circulation Place du Cloître/Place de la Collégiale :

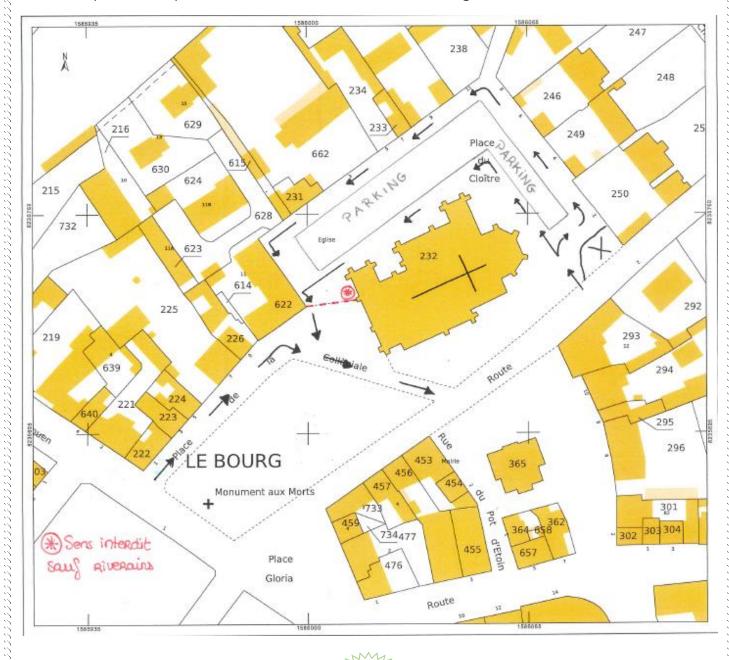
Un nouveau sens de circulation a été décidé par le Conseil Municipal sur la Place du Cloître et la Place de la Collégiale à titre d'essai.

La route devant la Boulangerie sera en sens unique dans le sens Route de Rouen > Place de la Collégiale. De même pour la voie devant le parvis de la Collégiale, la descente se fera uniquement de la Place de la Collégiale vers la Place de la Mairie.



Au niveau de la Place du Cloître, la circulation se fera uniquement dans le sens Route de Lyons vers Place de la Collégiale. Un sens interdit sera installé au coin de la Résidence Elie Wiesel sauf pour les riverains.

Des flyers seront distribués à tous les habitants peu avant la mise en application de ces décisions pour leurs permettre de visualiser les futurs changements.



Civisme

Entretien des trottoirs et élagage/taille des haies :

L'arrêté municipal du 08/11/2018 dispose qu'en toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus d'entretenir leurs trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, sans obstruer les regards d'eaux pluviales. De plus, en temps de neige et verglas ils sont tenus de balayer la neige et de jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

Concernant les haies et arbres en bordure de voies publiques, les propriétaires ou locataires doivent également les taillés et les élagués à l'aplomb du domaine public et à une hauteur maximale de 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à la sécurité routière.

Utilisation des outils bruyants (pour les particuliers) :

Les activités bruyantes effectuées par des particuliers, telle que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils et d'appareils, tel que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseur à air ou haute pression, etc. susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, ne peuvent être effectués, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
 - Les samedis de 9h à 12h00 et de 15h à 19h
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Bacs à poubelles (ménagers et recyclables) :

Les bacs à poubelles sont à sortir la veille des jours de collecte uniquement. Afin de maintenir la commune dans un état constant de propreté ainsi que de ne pas compromettre la sécurité routière, <u>il est demandé aux habitants de rentrer leurs bacs le soir après la collecte.</u> Pour celles et ceux ne disposant pas d'un espace pour stocker leurs bacs, il est souhaitable de veiller à ce qu'ils ne gênent pas le passage sur le trottoir et ne risquent pas de s'envoler sur la chaussée.

Brûlage des végétaux

Par arrêté du 16 novembre 2020, le Préfet de l'Eure prolonge l'interdiction de brûlage à l'air libre des végétaux pour les particuliers. Ces-derniers ont l'obligation de se rendre en déchetterie. En cas de non-respect de ces mesures, le code pénal prévoit une contravention d'un montant de 450 €.

Vos rendez-vous...

29 octobre 2022 : Repas des anciens au groupe scolaire

11 novembre 2022 : Commémoration du <u>11 novembre</u> au Monuments aux Morts à 11h00 suivi du partage d'un verre de l'amitié à la salle des fêtes.

10 décembre 2022 : Distribution des <u>colis de noël</u> aux anciens à la Salle des Fêtes

6 janvier 2023 : Cérémonie des vœux du Maire à 18h30 à la Salle des Fêtes



Écouis autrefois ...



Les réunions du Conseil municipal

Réunion du 1^{er} février 2022 :

Etaient présents Patrick LOSEILLE (avec le pouvoir de Patrice GAMBU), Isabelle MICHAUDEL (avec le pouvoir de Thierry BAUSMAYER), Rémy BUHOT, Laëtitia PEREIRA, Alexandre HERMAN, Yohann PICARD, Xavier TOURNEUR, Isabelle MICHAUDEL, Roseline BRAUD, Véronique CHOUARD et Sébastien LOSEILLE.

- 1. Le Pacte de Gouvernance est un pacte entre Seine Normandie Agglomération et les communes membres. Ce pacte prévoit la création de commissions spécialisées associant les maires, de conférences territoriales, la mutualisation de services entre la communauté d'agglomération et ses communes membres, etc.
- 2. Délégation du droit de préemption urbain du conseil municipal au Maire
- 3. Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune
- **4. Enfouissement des réseaux Place du Cloître** : une convention est signée avec le SIEGE afin d'enfouir les réseaux d'électricité et téléphoniques Place du Cloître.
- 5. Entretien et maintenance éclairage public effectués par l'entreprise Blondel
- **6. Installation d'îlots Route de Rouen**: afin de permettre la sécurisation des voitures stationnées et la limitation de vitesse des véhicules Route de Rouen, des îlots seront installés dans le sens Rouen>Paris.
- 7. Nettoyage des vitres : l'entreprise AG Propreté et Services est choisie pour effectuer la remise en état et le nettoyage des fenêtres de la Mairie, la Salle des Fêtes et de la salle de motricité à l'école.

8. Questions diverses:

a. <u>Capteurs CO2</u> : dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, la Mairie a équipé les 4 classes de l'école ainsi que le dortoir de capteurs de CO2. Ils permettront de visualiser la qualité de l'air et d'optimiser l'aération des salles.

b. Voirie:

- o *Panneaux Mussegros* : l'installation des panneaux devra se faire d'ici quelques jours.
- o Panneaux entrées et sorties d'agglomération : les panneaux n'ont pas encore été réceptionnés.
- o *Mare Villerest*: M. Buhot informe que les travaux de curage de la mare ont été commencés en Décembre. Cependant, suite aux intempéries, le chantier a dû être stoppé. A ce jour, l'entreprise n'a pas donné de date pour la reprise des travaux. De plus, le curage n'étant autorisé qu'entre septembre et décembre afin de respecter la biodiversité, une dérogation préfectorale doit être demandée.

- c. <u>Route de Villerest</u>: M. Herman souligne le problème des nombreuses voitures garées Route de Villerest sur les trottoirs et/ou dans le virage et qui rendent le passage pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes dangereux. M. le Maire a déjà pris contact avec le propriétaire du garage situé Route de Villerest afin de le sensibiliser à ce problème.
- d. Route des Andelys : Suite aux dommages dû au trafic des poids-lourds sur la D2 Route des Andelys, la direction des routes a sécurisé temporairement les accotements endommagés afin de les remettre en état courant avril. M. Tourneur demande s'il ne serait pas possible de maintenir définitivement ce rétrécissement de chaussée qui apporte une solution à la vitesse excessive des véhicules venant des Andelys. Une réflexion est en cours pour envisager cette solution avec possibilité de les faire subventionner par les amendes de polices 2023.

Réunion du 05 avril 2022 :

Etaient présents Patrick LOSEILLE (avec le pouvoir de Yohann PICARD), Isabelle MICHAUDEL (avec le pouvoir de Patrice GAMBU), Rémy BUHOT, Xavier TOURNEUR, Laëtitia PEREIRA, Roseline BRAUD, Sébastien LOSEILLE, Alexandre HERMAN et Thierry BAUSMAYER.

- 1. Compte de gestion 2021 : les conseillers présents approuvent à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'année 2021.
- 2. Compte administratif 2021:

Section de fonctionnement : Recettes 567 321,60 €

Dépenses 479 147,60 €

Soit un résultat positif de 88 174 €

Section d'investissement : Recettes 70 768,64 €

Dépenses 101 112,32 €

Soit un résultat négatif de - 30 363,48 €

Le résultat cumulé, au 31/12/2021, se présente ainsi :

Section de fonctionnement : un excédent cumulé de 669 483,25 €

Section d'investissement : un déficit cumulé de 73 963,22 €

Les conseillers présents approuvent à l'unanimité le compte administratif 2021 conforme avec le compte de gestion 2021.

3. Affectation du résultat : Au vu des résultats de fonctionnement et d'investissement présentant les résultats suivants :

Section d'investissement : - 73 963,22 €

Section de fonctionnement : 669 483,25 €

Restes à réaliser : 0 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de délibération (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement), les membres du conseil, après en avoir délibéré, affectent les résultats de la manière suivante :

Affectation à l'article R002 de la SF « excédent reporté » : 595 520,03 € Affectation à l'article D001 de la SI « déficit reporté » : 73 963,22 € Couverture du besoin de financement à l'article 1068 : 73 963,22 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2021.

4. Subvention aux associations pour 2022 :

Associations	Pour mémoire Montant voté en 2021	Montant voté pour 2022
Comité des fêtes	5 000 €	5 000 €
ESVO	300 €	300 €
Foyer éducatif et culture de l'IME	300 €	300 €
Coopérative de l'école d'Ecouis	200 €	200€
Amicale de la maison de retraite d'Ecouis	200 €	200€
CFAIE	70 €	140 €
Restos du cœur	200 €	200€
Papillons blancs	100 €	100€
CFA BTP Normandie	0 €	0 €
SLC	700 €	700 €
Parents d'élèves	200 €	200€
Société écologique du canton des Andelys	40 €	0 €
Amicale Coureurs Andelle	50 €	50 €

Les conseillers présents votent à l'unanimité les subventions accordées aux associations pour 2022.

5. Vote des taux des taxes directes locales pour 2022 :

Le produit attendu s'élevant à 273 173 €, les conseillers présents décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique pour 2022, soit :

• Foncier bâti = 44,16 %



• Foncier non bâti = 48,52%

- **6. Budget primitif 2022** : Les conseillers présents votent à l'unanimité le budget primitif 2022 suivant :
 - Section de fonctionnement :

Recettes: 1 125 638,03 €

Dépenses : 1 125 638,03 €

• Section d'investissement :

Recettes: 265 183,22 €

Dépenses : 265 183,22 €

- 7. Taxe d'aménagement : Les membres du conseil décident à l'unanimité d'instituer un taux de 4 % pour la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune à compter du 1^{er} janvier 2023.
- 8. Questions diverses:
 - a. <u>Aménagement centre-bourg</u> : 2 bureaux d'études ont été sollicités pour l'aménagement du centre-bourg.
 - b. <u>Régulation des pigeons</u>: La régulation des pigeons dans le centre-bourg est toujours en cours. Après 2 interventions, ce sont 144 pigeons qui ont été régulés.
 - c. <u>Personnel communal</u>: Pour faire face à un accroissement temporaire d'activités, 2 employés communaux ont été recrutés pour les espaces verts et divers travaux concernant les logements et les bâtiments communaux.

Réunion du 20 juin 2022 :

Etaient présents Patrick LOSEILLE, Isabelle MICHAUDEL, Rémy BUHOT, Roseline BRAUD, Patrice GAMBU, Sébastien LOSEILLE, Thierry BAUSMAYER, Yohann PICARD et Xavier TOURNEUR.

- 1. Nouvelle nomenclature comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2023 : dans le cadre de la loi NOTRe, les collectivités territoriales ont la possibilité d'adopter la nomenclature comptable M57 applicable aux métropoles. Cette modification étant obligatoire pour toutes les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2024, les membres du conseil ont décidé d'effectuer ce changement par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2023.
- 2. Publication des actes : les actes, tels que délibérations ou arrêtés, continueront d'être publiés en format papier. Ils sont tenus à la disposition du public au secrétariat de la mairie de manière permanente et gratuite.
- **3.** Parc éolien : Un nouveau projet concernant l'implantation d'éolienne sur la commune a été soumis à M. le Maire. De nouvelles implantations ont été proposées. La commune ne souhaite pas se prononcer avant <u>l'accord</u> de chaque propriétaire concerné.

11

- **4. Démission d'un conseiller municipal :** Suite à la démission de Véronique CHOUARD en tant que conseiller municipal, Patrice GAMBU se porte volontaire pour la remplacer au sein de la commission fleurissement et Roseline BRAUD pour son remplacement en tant que représentante du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'EHPAD.
- 5. Illuminations de Noël: cette année 8 illuminations seront installées sur le territoire de la commune pour les fêtes de fin d'année. Elles seront situées sur la Place communale, Route de Paris, Route de Rouen, Route de Villerest, à l'école, à Mussegros et à Villerest.
- **6. Vente du local communal Route de Rouen :** le local communal situé Route de Rouen (face au coiffeur) sera vendu prochainement à un administré.
- 7. Bureau de poste : Après un entretien avec chef de projet du groupe La Poste, et en raison de la faible fréquentation du bureau d'Ecouis, il est prévu, courant 2023, la réduction de la plage horaire d'ouverture entre 12 et 15h par semaine. L'avenir de ce bureau de poste semble plus que précaire. La question se poste concernant les possibilités de remplacement.

8. Questions diverses:

- a. <u>Problèmes de voisinage</u> : de nombreux conflits de voisinage sont rapportés en mairie. Il est rappelé que pour tous conflits, les administrés sont invités à se rapprocher de la gendarmerie, M. le Maire n'ayant pas la possibilité d'établir de contraventions.
- b. <u>Commission voirie</u>: M. Buhot informe avoir tenu une réunion de voirie le vendredi 17 juin. Il présente les différents travaux réalisés : installation des panneaux d'agglomérations, des panneaux d'interdiction de véhicules à moteur, étalement des boues à la mare de Villerest, reprofilage des talus Rue de la Mare à Villerest (en attente de devis), Rue du moulin purge côté arsenal + bordures de trottoirs (en attente de devis), SVVS prévoit la réfection de l'impasse de l'épine. Concernant la détérioration du ralentisseur dans la montée de la Collégiale, SVVS souhaite attendre l'arrivée du nouveau directeur pour savoir les options qui peuvent être proposées. Enfin, nous sommes toujours dans l'attente du retour de notre demande de subvention des amendes de police concernant les îlots Route de Rouen.
- c. <u>Civisme</u>: Mme Braud interpelle M. le Maire concernant l'entretien des trottoirs. Les propriétaires ne respectent pas l'arrêté municipal les invitant à entretenir leur trottoir.
- d. <u>Nettoyage des vitres</u>: M. Sébastien Loseille interpelle Mme Michaudel concernant le nettoyage des vitres de la mairie, salle des fêtes et école. Mme Michaudel l'informe qu'ayant été déçue de la prestation en termes de sécurité du personnel, aucun contrat ne sera conclu avec l'entreprise.

Réunion du 05 septembre 2022 :

Etaient présents Patrick LOSEILLE, Isabelle MICHAUDEL, Rémy BUHOT, Roseline BRAUD, Xavier TOURNEUR, Sébastien LOSEILLE, Alexandre HERMAN, Laëtitia PEREIRA, Patrice GAMBU.

- 1. Assurance de la commune : La commune souscrit actuellement son assurance auprès du groupe Allianz. La cotisation pour l'année 2022 est de 9 150 €. M. le Maire s'est rapproché dernièrement du groupe GROUPAMA pour demander un devis comparatif. GROUPAMA propose un contrat regroupant : protection juridique de la collectivité, défense pénale et recours agents-élus, protection des bâtiments communaux, Cab'Assur (protection pour déplacements professionnels agents-élus) pour une cotisation annuelle de 6 105,19 € TTC. Après délibération, le conseil décide de dénoncer le contrat avec ALLIANZ et de signer la proposition de GROUPAMA.
- 2. Travaux de voirie Rue du Moulin : Il est prévu la réfection de la chaussée à l'entrée de la Rue du Moulin (côté Route de Lyons) : décapage et revêtement en enrobé de la chaussée, création de bordures de trottoirs et de bordures de trottoirs franchissables. Une demande de subvention sera déposée au titre de la DETR 2023.
- 3. Sens de circulation Place du Cloître/Place de la Collégiale : les membres du conseil décident d'installer un sens unique de circulation devant la boulangerie (augmentation du nombre de places de parking dans l'avenir) dans le sens Route de Rouen > Place du Cloître. La descente devant l'entrée de la Collégiale sera également en sens unique vers la Place de la Mairie. Enfin, le sens de circulation Place du Cloître se fera en sens unique avec un accès depuis la Route de Lyons. L'accès au 11, 13 et 15 Place de la Collégiale sera en sens interdit sauf riverains.
- 4. Décision modificative et achat d'un véhicule : La voiture communale est victime de pannes à répétition, il devient urgent de procéder à l'achat d'un nouveau véhicule. Après sollicitation de plusieurs garages, il convient de prévoir un budget de 10.000 € pour l'achat d'un véhicule utilitaire. Plusieurs garages ont été sollicités, pour le moment peu de véhicules correspondent aux critères recherchés.

5. Questions diverses:

- a) <u>École</u>: M. Tourneur souhaite que le conseil réfléchisse à un nom pour l'école communale. Il propose d'associer les enfants de l'école dans la recherche d'un nom. M. le Maire propose d'interroger l'ensemble de la population via un article dans le journal de la commune et d'y réflechir.
- b) Régulation des pigeons : 312 pigeons prélevés.
- c) <u>Chats errants</u>: des riverains se sont manifestés pour se plaindre des désagréments occasionnés par les chats errants Route de Lyons.
- d) <u>Cimetière</u> : les allées du cimetière sont en cours de nettoyage par les employés communaux. Du gravier devra être étalé dans les allées du nouveau cimetière pour finaliser ce travail.

Vie associative

S.L.C (Sports, Loisirs, Culture) Renseignements et inscriptions au 06.50.16.47.31

- o Atelier Couture et Tricot : tous les lundis de 13h30 à 16h à la Salle des Fêtes.
- o **Gymnastique douce** : tous les mardis de 17h30 à 18h30 à la Salle des Fêtes.
- o **Initiation informatique**: tous les jeudis de 15h00 à 18h30 au Local des Associations (sous la mairie).
- o Randonnée : tous les jeudis et dimanches, Place de la Mairie (départ) à 9h00.
- o Randonnée vélo : tous les vendredis, Place de la Mairie (départ) à 10h00.

✓ 26-27 novembre : <u>Bourse de Noël</u> à la Salle des Fêtes.

√

Comité des Fêtes Renseignements et inscriptions au 06.81.84.60.88

✓ **Dimanche 6 Novembre** : Loto à la Salle des Fêtes.

✓ Samedi 17 Décembre : Noël des enfants.

Pratique

BIBLIOTHEQUE

Tél : 02.32.53.93.69

Mail: b.m.ecouis@orange.fr

Horaires : Lundi de 15h00 à 18h00

Mercredi de 9h30 à 12h00 et de

14h00 à 18h00

Vendredi de 14h00 à 18h00

LA POSTE

Horaires : Lundi 14h00 – 17h00

Mardi 9h00 – 11h30 / 14h00 – 17h00

Mercredi 9h00 – 12h00

Jeudi 9h00 – 11h00 / 14h00 – 17h00

Vendredi 9h00 – 11h00 / 14h00 – 17h00

Samedi 9h00 - 12h00

DÉCHETTERIE DES ANDELYS

Horaires d'été

(du 1^{er} avril au 30 septembre)

Du Lundi au Samedi : 13h30 – 17h45

Mercredi et Samedi matin: 9h00 – 11h45

Horaires d'hiver

(du 1^{er} octobre au 31 mars)

du Lundi au Samedi : 13h30 – 16h45

Samedi matin: 10h00 - 11h45

2mm